

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 09 JANVIER à 20 h

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille huit et le **mercredi neuf janvier à 20 heures**,  
le Conseil Municipal de Béný, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence du maire, **Monsieur Georges RODET**

Date de la convocation : **29 décembre 2007**

Date d'affichage : **29 décembre 2007**

**Présents** : Georges RODET - Jean-François NALLET – Yves FAVIER - Françoise BILLOUD –  
Joël CORNATON – Geneviève CHALLAND GUILLON - Michèle DANANCIER –  
Georges LAURENT - Ernest MARQUIS - Gilles DONGUY – Christophe HUMBERT –  
Et Jean-Claude GONOD

**Absents** : Alexandre PROST

**Excusés** : Elie BERARD et Isabelle OVIQUE

**Pouvoir** : Elie BERARD donne pouvoir à Yves FAVIER

Isabelle OVIQUE donne pouvoir à Christophe HUMBERT

**Secrétaire** : Yves FAVIER

Le compte rendu de la réunion du 05 décembre 2007 est approuvé à l'unanimité.

**GROUPAMA ASSURANCE**

Les dossiers d'assurance vont être remis à jour, notamment le matériel de voirie et les bâtiments.  
Le bilan et les nouveaux contrats seront renseignés lors du prochain conseil.

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE  
COLIGNY : ELARGISSEMENT DE LA COMPETENCE « ACTION SOCIALE D'INTERET  
COMMUNAUTAIRE » A LA CREATION, GESTION ET ENTRETIEN DES STRUCTURES  
D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT : MULTI ACCUEIL ET MICRO CRECHE »**

Le Maire expose à l'assemblée que dans sa délibération du 10 décembre 2007, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Coligny a décidé d'élargir la compétence : «**Action sociale d'intérêt communautaire** » à la création, gestion et entretien des structures d'accueil du jeune enfant : multi accueil et micro crèche».

*Le Conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :*

**ADOPTE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Coligny, proposée et votée par le conseil communautaire lors de son assemblée du 10 décembre 2007, avec l'élargissement de la compétence «**Action sociale d'intérêt communautaire** ».

Le bloc de cette compétence s'intitule dorénavant :

- \* Le Relais Assistantes Maternelles (RAM),
- \* La coordination de la politique petite enfance,
- \* Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC),
- \* la création, gestion et entretien des structures d'accueil du jeune enfant : multi-accueil et micro-crèche

**DEMANDE** en conséquence à Monsieur le Préfet de l'Ain, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Coligny.

**RESILIATION CONTRATS AUPRES DE PRIMAGAZ  
ET SOUSCRIPTION CONTRATS AUPRES DE ANTARGAZ.**

Monsieur le Maire :

- expose au Conseil Municipal qu'il a résilié les contrats de fourniture de gaz du stade, de l'école, et de la salle des fêtes (bâtiment garavand) auprès de la société PRIMAGAZ.

- indique que le prix à la tonne chez ANTARGAZ s'élève à 860.34 € TTC contre 993.27 € chez PRIMAGAZ. Sur une année, il faut compter environ 20 tonnes de livraison.

- précise qu'il n'y aura pas de location de citerne à ANTARGAZ, et indique que 787.56 € ont été réglés à PRIMAGAZ (pour les 3 citernes) pour l'année 2007,

- indique que des frais de résiliation anticipés n'interviendront que pour l'école et le stade pour un montant de 1074.30 € TTC chacun, les frais de pompage seront de 257.65 € TTC par citerne, et le gaz sera remboursé au prix de la dernière livraison sur le site,

- précise qu'ANTARGAZ offre une prime de 1000 € pour effectuer le remblai des cuves,

- donne lecture des propositions des trois contrats (stade, salle des fêtes et l'école) avec ANTARGAZ de FEYZIN, et il indique que deux citernes seront enterrées de 1 750 kg pour la Mairie et le stade, et un réservoir de 1100 kg enterré pour l'école avec un contrat de 9 ans.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :***

**DECIDE** d'accepter les contrats établis par ANTARGAZ de FEYZIN dans les conditions citées ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire à établir un titre de recettes concernant les frais de participation au remblai des citernes pour un montant total de 1000 €,

**AUTORISE** le Maire à signer les contrats et les documents s'y afférents.

**A.D.S.L.**

Suite à la réunion publique à ETREZ le 17 décembre, et du 29 décembre en Mairie avec les personnes qui ont répondu, le Maire indique que les travaux devront commencer prochainement afin d'être opérationnels pour fin avril. Ainsi l'ensemble des abonnés pourront prochainement bénéficier du déploiement d'un réseau heztzien qui se traduira par la mise en place d'équipements émetteurs. Des antennes réceptrices seront proposées aux abonnés intéressés.

**SDIS**

**CONVENTION DE CESSION A TITRE GRATUIT D'UN VEHICULE**

Suite au compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 5 décembre 2007, et à la visite du chef de corps pour un véhicule réformé du SDIS, il s'avère intéressant pour la compagnie de récupérer ce VSAB de juin 1994 avec 85000 kms au compteur.

Actuellement ce véhicule est au garage CONVERT à VIRIAT : des réparations seront réalisées ainsi que le passage au contrôle technique.

Le Maire donne lecture du projet de convention avec le SDIS,

***Le Conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :***

**ACCEPTE** la convention de cession a titre gratuit pour le véhicule,

**AUTORISE** le Maire ou un des adjoints à signer la dite convention avec le SDIS et tout document s'y afférent.

**MISSION D'INTERVENTION DES SAPEURS POMPIERS DE LA COMMUNE**  
**AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2008 :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du SDIS en date du 28/12/2007 concernant la validation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.

Dans ce schéma, les corps communaux sont pris en compte, et les grands objectifs et orientations quant à leurs missions, leurs conditions d'engagement et moyens dont ils doivent disposer sont précisés.

Il indique :

- qu'il faut confirmer notre accord afin de finaliser le règlement opérationnel (RO) pour que le CPI de BENY assure les missions de base. Il sera dénommé CPINI 1.

- que le CPI de la commune doit disposer d'un poste radio portatif ANTARES, dans les conditions fixées par le conseil d'administration du SDIS, et précise que la mise à disposition de cet outil, de sa maintenance et de l'abonnement au service seront facturés 308.57 € TTC par an à la Commune.

- que le chef de corps a été informé de ces nouvelles modalités opérationnelles, notamment lors d'une réunion des chefs de corps en octobre dernier.

***Le Conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :***

**ACCEPTE** les modalités d'intervention opérationnelle du centre de première intervention non intégré de BENY (CPINI 1),

**ACCEPTE** la mise à disposition d'un poste radio portatif ANTARES, dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration du SDIS, dont la maintenance et l'abonnement s'élèvent à 308.57 € TTC par an

**AUTORISE** le Maire à signer avec le SDIS la dite convention et tout document s'y afférant.

***PLACE PUBLIQUE***  
***ECHANGE DE TERRAINS PLACE DU VILLAGE – REGULARISATION***

Le Maire

- fait part à l'assemblée que le notaire Maître MATHIEU a retrouvé un dossier de 1998 qui n'était pas clôturé.

- donne lecture de la délibération du 13 août 1998 qui stipule que la place publique du village a été réalignée côté MOISSONNIER et MICHELARD (anciennement GELIN). Les conjoints René, Jacques et Evelyne MOISSONNIER cèdent la parcelle cadastrée E710 p de 10 m<sup>2</sup> au profit de la commune, en contrepartie la commune leur cède 4 m<sup>2</sup> de la parcelle E710 le long de la propriété MOISSONNIER, et Mr et Mme MICHELARD Alain (anciennement GELIN) font don de la parcelle cadastrée E 549p de 38 m<sup>2</sup>.

- donne la prévision de frais qui s'élève à 558.20 €,

***Le Conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :***

**ACCEPTE et AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces du dossier (actes d'échanges...) avec les conjoints René, Jacques et Evelyne MOISSONNIER et Mr et Mme MICHELARD Alain auprès de Maître MATHIEU, notaire à SAINT ETIENNE DU BOIS.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Projet Crèche** : Jean-François NALLET, Maire adjoint présente le projet, et indique que le dossier est en cours. Il suffira de définir les modalités de mise à disposition du terrain. La décision de l'implantation de la structure sera prise lors du prochain conseil communautaire.

**Agence de l'eau** : Suite de la réunion du 28 mars, le Maire rappelle les modalités des nouvelles redevances (perçues par l'agence de l'Eau et facturés par SOGEDO) et indique les montants fixés au 1<sup>er</sup> janvier à savoir :

- **redevance sur la pollution domestique** : 0.38 €/m<sup>3</sup>

- **redevance pour modernisation des réseaux** de collecte recouverte auprès des usagers des réseaux d'assainissement : 0.26 €/m<sup>3</sup>

**Rugby** : Suite à la réunion du 11 décembre avec le comité du rugby de l'ain et quelques membres de l'association, le Maire présente le compte rendu. Il indique que le dossier est actuellement en étude. Le conseil municipal décide de demander des informations complémentaires avant de prendre un engagement.

**Sevron Solnan** : Suite à l'enquête publique réalisée du 21 mai au 9 juin 2007 et à l'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général en date du 1<sup>er</sup> octobre pour les travaux d'entretien de boisements des berges par élagages sur certains tronçons, à l'installation de protections des berges et à quelques aménagements visant à améliorer le milieu piscicole, la programmation des travaux pour les 10 communes concernées a prévu un démarrage vers le 15 janvier 2008. Leur réalisation a été attribuée au groupement d'entreprises CANNARD-PIQUAND et SETE.

La Commune est chargée de prévenir les propriétaires qui devront faire connaître si leur désir est de récupérer ou non le bois.

### **Urbanisme : avenant à la convention de mise à disposition des services de l'état pour l'instruction des actes d'urbanisme**

Vu de l'article 16 de la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit, Monsieur le Maire-Adjoint expose que l'autorité compétente peut déléguer la signature des lettres de majoration de délai et de demande de pièces manquantes aux agents chargés de l'instruction des demandes.

Cette mesure nécessite de modifier par avenant la convention signée du 20 septembre 2007 entre l'Etat et la Commune pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol et des certificats d'urbanisme.

*Le Conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :*

**AUTORISE** le Maire ou un des adjoints à signer l'avenant modifiant la convention de mise à disposition des services de l'Etat.

**Musée de la Bresse Domaine des Planons et archives départementales de l'ain** : Le Conseil Général de l'Ain recherche tous documents de la première guerre mondiale (1914-1918). En effet en 2008 et 2009, les services culturels départementaux s'associeront à la commémoration du 90<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de 1918. Afin d'enrichir l'histoire des habitants de l'ain et de faire revivre la réalité de cette période dans la région, ils recherchent différents documents (photographies, correspondances, objets ou témoignages) que vous pouvez donner ou prêter.

**Bulletin municipal** : Le bulletin 2007 va être distribué la semaine prochaine par les employés municipaux.

**Avis de naissance** : Siméon CARRAGE domicilié à FRAIDEGUE, Capucine et Aubin GAVAND domiciliés à AUSSIAT.

**Trésor Public** : La trésorerie de COLIGNY est fermée et transférée à MONTREVEL.